

Pour vos aides PAC
pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr



En 2010, simplifiez vous la vie

3 rendez-vous à ne pas manquer :

- ✓ Du 19 février au 31 mars 2010, télépréparez votre registre parcellaire graphique.
- ✓ Du 1^{er} mars au 17 mai 2010, télédéclarez votre demande de prime au maintien du troupeau de la vache allaitante (PMTVA).
- ✓ Du 1^{er} avril au 17 mai 2010, télédéclarez votre dossier PAC.

Pour plus d'informations : <http://agriculture.gouv.fr/telepac>



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE